



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ethanol, rein 99,9% (entwässert)

Date de révision: 31.05.2023 Code du produit: Page 1 de 15

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Ethanol, rein 99,9% (entwässert)

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

#### Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Schmitz-Metallographie GmbH

Rue: Kaiserstraße 100 Lieu: D-52134 Herzogenrath

Téléphone: 02407 / 568296-0 Téléfax: 02407 / 568296-9

E-mail: info@schmitz-metallographie.de

Interlocuteur: Herr Füllmann

E-mail: info@schmitz-metallographie.de htternet: www.schmitz-metallographie.de www.schmitz-metallographie.de https://doi.org/10.1000/10.100/10.100/10.100/10.100/10.100/10.100/10.100/10.100/10.100/10.100/10.100/10.100/10

#### Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n°

2020/878)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Règlement (CE) nº 1272/2008

**Mention** Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:





# Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ethanol, rein 99,9% (entwässert)

Date de révision: 31.05.2023 Code du produit: Page 2 de 15

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

#### 2.3. Autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: butanon; éthylméthylcétone.

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

Nº CAS	Substance	Substance					
	N° CE	Nº Index	Nº REACH				
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)						
64-17-5	alcool éthylique, éthanol						
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43				
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2	; H225 H319					
78-93-3	butanon; éthylméthylcé	butanon; éthylméthylcétone					
	201-159-0	606-002-00-3	01-2119457290-43				
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066						

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

# Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité					
	Limites de conc	e concentrations spécifiques, facteurs M et ETA						
64-17-5	200-578-6	alcool éthylique, éthanol						
	par inhalation: CL50 = 124,7 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100							
78-93-3	201-159-0	butanon; éthylméthylcétone	<1 %					
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg							

#### Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

## Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ethanol, rein 99,9% (entwässert)

Date de révision: 31.05.2023 Code du produit: Page 3 de 15

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Demander l'avis d'un médecin.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus: Irritation par contact avec les yeux ou par inhalation.

Effets différés: Dépréciation des fonctions inhibitrices du système nerveux central, rougeur de la peau, des nausées après ingestion de grandes quantités.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

En plus de l'irritation des muqueuses affectées, la substance inhalée et percutanée ne provoque qu'une altération des fonctions inhibitrices du système nerveux central, cliniquement reconnaissable comme le début d'un stade euphorique. En même temps, la rougeur du visage et de la peau est perceptible en raison de la dilatation des vaisseaux sanguins à la périphérie du corps.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2). Extincteur à sec. Mousse résistante à l'alcool. Eau pulvérisée.

# Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

# 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

#### Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

# Remarques générales

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Ventiler la zone concernée.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Utiliser un équipement de protection individuel (cf. chapitre 8)

#### Pour les secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). En cas d'une fuite de gaz ou d'une





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ethanol, rein 99,9% (entwässert)

Date de révision: 31.05.2023 Code du produit: Page 4 de 15

infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Ventiler la zone concernée.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### Pour le nettovage

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel (Voir section 8.)

#### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever les vêtements contaminés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

#### Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: cf. chapitre 8

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger des radiations solaires directes.

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Les vapeurs concentrées sont plus lourdes que l'air. Matériau approprié pour Récipient: Acier inoxydable. (1.4301 (V2), 1.4401 (V4)); fer. Plastiques résistants aux solvants.

Matériau déconseillé pour Récipient: Aluminium. Caoutchouc. diverses matières plastiques.

# Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Gaz. Matières explosives. Solides inflammables. Solides auto-inflammables. Matières ou mélanges auto-échauffants. Matières ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables. Liquides oxydants. Solides comburants (oxydants). Nitrate d'ammonium. Matières et mélanges auto-réactifs. Peroxydes organiques. Substances toxiques non combustibles. substances radioactives. Matières infectieuses.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 5-25°C

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Effet du froid.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ethanol, rein 99,9% (entwässert)

Date de révision: 31.05.2023 Code du produit: Page 5 de 15

# 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	
78-93-3	Méthyléthylcétone	200	600		VME (8 h)	
		300	900		VLE (15 min)	

# Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	· · · · · · - · ·	Moment de prélèvement
78-93-3	2-Butanone; Méthyléthylcétone	Méthyléthylcétone	2 mg/l	Urine	en fin de poste

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation						
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol						
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	local	1900 mg/m³			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m³			
Consommateur	r DNEL, aigu	par inhalation	local	950 mg/m³			
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour			
Consommateur	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	114 mg/m³			
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c./jour			
78-93-3	butanon; éthylméthylcétone						
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	1161 mg/kg p.c./jour			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	600 mg/m³			
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	106 mg/m³			
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	412 mg/kg p.c./jour			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	31 mg/kg p.c./jour			

#### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation				
Milieu environnemental					
64-17-5 alcool éthylique, éthanol					
Eau douce	0,96 mg/l				
Eau douce (re	2,75 mg/l				
Eau de mer		0,79 mg/l			
Eau de mer (r	2,75 mg/l				
Sédiment d'eau douce		3,6 mg/kg			
Sédiment marin					
Intoxication se	0,72 mg/kg				



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ethanol, rein 99,9% (entwässert)

Date de révision: 31.05.2023 Code du produit: Page 6 de 15

Micro-organ	580 mg/l			
Sol	Sol (			
78-93-3				
Eau douce	Eau douce			
Eau de mer		55,8 mg/l		
Sédiment d'	285 mg/kg			
Sédiment m	Sédiment marin			
Intoxication secondaire		1000 mg/kg		
Micro-organ	709 mg/l			
Sol	22,5 mg/kg			

#### 8.2. Contrôles de l'exposition







#### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Assurer une aération suffisante.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

# Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. NF EN 166

#### **Protection des mains**

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau :

Porter les gants de protection homologués :

Matériau approprié:

Caoutchouc butyle.

Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >=480 min, période de latence: 160 min)

FKM (caoutchouc fluoré).

Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >=480 min, période de latence: 160 min)

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène).

Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm,

temps de résistance à la perforation: >=120 min, période de latence: 40 min)

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

#### Protection de la peau

Vêtements de protection. (ignifuges.)

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500 (Allemagne).

## Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ethanol, rein 99,9% (entwässert)

Date de révision: 31.05.2023 Code du produit: Page 7 de 15

règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

Ventilation insuffisante

Dépassement de la valeur limite

Génération/formation d'aérosols

Appareil de protection respiratoire approprié :

appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141). Type: A

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max.du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: caractéristique
Seuil olfactif: non déterminé

Point de fusion/point de congélation: éthanol: -114 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition éthanol: 78 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non déterminé Limite inférieure d'explosivité: 3.3 vol. % Limite supérieure d'explosivité: 19 vol. % 12 °C Point d'éclair: Température d'auto-inflammation: non déterminé Température de décomposition: non déterminé pH-Valeur: non déterminé Viscosité cinématique: non déterminé Hydrosolubilité: complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

La vitesse de dissolution:

Coefficient de partage n-octanol/eau:

SECTION 12: Informations écologiques

La stabilité de la dispersion:

Pression de vapeur:

59 hPa

(à 20 °C)

Pression de vapeur: 280 hPa

(à 50 °C)

Densité (à 20 °C): 0,79 g/cm³
Densité apparente: non déterminé
Densité de vapeur relative: non déterminé
Caractéristiques des particules: négligeable

# 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Température d'inflammation spontanée

gaz: non déterminé

Propriétés comburantes aucune/aucun



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ethanol, rein 99,9% (entwässert)

Date de révision: 31.05.2023 Code du produit: Page 8 de 15

#### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé Épreuve de séparation du solvant: non déterminé Teneur en solvant: 100% non déterminé Teneur en corps solides: Point de sublimation: non déterminé Point de ramollissement: non déterminé Point d'écoulement: non déterminé non déterminé Viscosité dynamique: Durée d'écoulement: non déterminé

#### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

réagit de façon instantanée (explosion) avec: Agents oxydants, fortes. acide nitrique. Peroxyde d'hydrogène. Réactions exothermiques avec: Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux. Agents réducteurs, fortes.

#### 10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes. Protéger de l'humidité.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Température de stockage conseillée : < 40 °C

#### 10.5. Matières incompatibles

Acide fort. Agents oxydants. Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux. Peroxydes. phosphore oxydes. Oxydes nitriques (NOx). Peroxyde d'hydrogène. Acide nitrique. acide chlorhydrique. Acide sulfurique. Perchlorate. Oxyde de chrome. Chlorures d'acide.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prevues.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Adsorption.

L'éthanol a un faible poids moléculaire et est facilement soluble dans l'eau et la graisse. Par conséquent, il peut être facilement absorbé dans l'ensemble du tractus gastro-intestinal, dans les poumons et par la peau. Après ingestion, environ 90 % sont ingérés par voie gastro-intestinale. En cas d'inhalation, cette valeur est de 61 %. En raison de l'évaporation rapide, l'absorption par la peau est très limitée; théoriquement, 21% peuvent être absorbés, mais le taux d'absorption n'est que de 1 à 2% pour la peau découverte.

Traduit avec.

#### Distribution:

Quelle que soit la voie d'absorption, l'éthanol est distribué dans tout le corps par la circulation sanguine, comme l'eau. Les organes fortement perfusés (cerveau, poumons et foie) passent rapidement à travers. Une répartition égale entre les tissus et le sang est obtenue après environ 1 à 1,5 heure.





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ethanol, rein 99,9% (entwässert)

Date de révision: 31.05.2023 Code du produit: Page 9 de 15

#### Métabolisme:

Avant même l'absorption, une petite partie de l'éthanol est métabolisée enzymatiquement dans l'estomac (alcool déshydrogénase). Après absorption, l'éthanol est de préférence métabolisé dans le foie (92-95 %), en partie dans les reins et les poumons. La métabolisation se fait généralement en trois étapes: 1. oxydation de l'éthanol en acétaldéhyde; 2. oxydation de l'acétaldéhyde en acétate; 3. oxydation de l'acétate en dioxyde de carbone et en eau.

#### Élimination:

La grande majorité de l'éthanol est éliminée par le métabolisme, tandis que l'excrétion par l'air respirable, l'urine et la sueur est secondaire. L'élimination maximale de l'éthanol est estimée à 127 mg/kgbw/h.

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance								
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol								
	orale DL50 >5000 mg/kg			Rat	Dossier de l'ECHA				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	124,7	Rat	Dossier de l'ECHA				
78-93-3	butanon; éthylméthylcétone								
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	Dossier de l'ECHA				
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	Dossier de l'ECHA				

#### Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Éthanol: Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Eye Irrit. 2 > 50%

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

éthanol. (nº CAS: 64-17-5):

mutagénicité in vitro: Aucune indication expérimentale relative à la mutagénité in vitro disponible.

Toxicité pour la reproduction: Temps d'exposition: 18 weeks; Espèce: CD-1 Souris. Méthode: OECD Guideline 416; Résultat: NOAEL = 20700 mg/kg/day. Toxique pour le développement / effets tératogènes: Temps d'exposition: 19d; Espèce: Sprague-Dawley Rat. Méthode: OECD Guideline 414; Résultat: NOAEL = 16000 ppm (maternal toxicity), Résultat: NOAEL >= 20000 ppm (teratogenicity); bibliographie: Dossier de l'ECHA

butanone; éthylméthylcétone (nº CAS: 78-93-3):

mutagénicité in vitro: Méthode: OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay); Résultat: négatif.; bibliographie: Dossier de l'ECHA; Toxicité pour la reproduction: (read-across); Méthode: OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study); espèce: Rat.; Résultats: NOAEL = 1644 mg/kg; bibliographie:





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ethanol, rein 99,9% (entwässert)

Date de révision: 31.05.2023 Code du produit: Page 10 de 15

Dossier de l'ECHA; Toxique pour le développement / effets tératogènes: Méthode: OECD Guideline 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study); espèce: Rat.; Résultats: NOAEC = 1002 ppm; bibliographie: Dossier de l'ECHA

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

éthanol. (nº CAS: 64-17-5):

Toxicité orale subchronique: Temps d'exposition: 90d; Espèce: Sprague-Dawley Rat. Méthode: OECD

Guideline 408; Résultat: NOAEL = 1280 mg/kg; bibliographie: Dossier de l'ECHA

butanone; éthylméthylcétone (nº CAS: 78-93-3):

toxicité par inhalation subchronique: Méthode: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day); Espèce: Rat.; Durée d'exposition: 90 d. Résultat: NOAEC = 5014 ppm; bibliographie: Dossier de l'ECHA

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien: butanon; éthylméthylcétone.

#### **Autres informations**

Selon les quantités absorbées, une réduction du seuil d'inhibition, l'euphorie mais aussi la dysphorie, l'agressivité, le dysfonctionnement moteur, la diminution de la capacité de réaction, les troubles visuels et la fatique peuvent être induits.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

éthanol. (nº CAS: 64-17-5):

Toxicité végétale aiguë: EC50 (6d) = 11800 mg/l (Allium cepa, non-guideline study)

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	14200	96 h	Pimephales promelas	Dossier de l'ECHA	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris	Dossier de l'ECHA	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	5012	48 h	Ceriodaphnia dubia	Dossier de l'ECHA	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	9,6 mg/l	9 d	Daphnia magna	Dossier de l'ECHA	
78-93-3	butanon; éthylméthylcéto	ne					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1656	96 h	Pimephales promelas	Dossier de l'ECHA	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1982	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	Dossier de l'ECHA	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	308 mg/l	48 h	Daphnia magna	Dossier de l'ECHA	



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

	Ethanol, rein 99,9% (entwässert)									
	Date de révision: 31.05.2023 Code				le du produit:		Page 11 de 15			
	Toxicité bactérielle	(CE50	1150		Pseudomonas putida	Dossier de l'ECHA				

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

éthanol. (nº CAS: 64-17-5):

Demande chimique en oxygène (DCO): CSB = 1900 mg/g Demande biochimique en oxygène (DBO): BSB5 = 1000 mg/g

Décomposition abiotique : dans eau: Hydrolyse t 1/2 ( $20^{\circ}$ C, pH 7) = >1 - <36 a. Décomposition abiotique : dans Air t 1/2 (Air.) = 38 d; 1/2 (Air. 100 ppm NO2) = 11,5 h

Substance								
Méthode	Valeur	d	Source					
Évaluation								
alcool éthylique, éthanol								
other guideline : -	84%	20	Dossier de l'ECHA					
Biodégradable.								
butanon; éthylméthylcétone								
OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	98%	28	Dossier de l'ECHA					
Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).								
	Méthode Évaluation alcool éthylique, éthanol other guideline : - Biodégradable. butanon; éthylméthylcétone OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	Substance  Méthode  Valeur  Évaluation  alcool éthylique, éthanol  other guideline: -  Biodégradable.  butanon; éthylméthylcétone  OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E  98%	Substance  Méthode  Valeur  d Évaluation  alcool éthylique, éthanol  other guideline: -  Biodégradable.  butanon; éthylméthylcétone  OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E  98%  28					

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,35
78-93-3	butanon; éthylméthylcétone	0,29

#### 12.4. Mobilité dans le sol

éthanol. (nº CAS: 64-17-5):

Volatilité Constante d'Henry: 3,3\*10-6 atm. m3/mol;adimensionnel 1,28\*10-4 (Méthode de calcul.) Distribution: Calcul d'après: Mackay, EPIWIN: Air. 45,0%; Eau. 33,1%; terre: 13,7%; sédiment: 0,1%

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

# 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive européenne EWC (european waste catalogue).

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ethanol, rein 99,9% (entwässert)

Date de révision: 31.05.2023 Code du produit: Page 12 de 15

#### Code d'élimination des déchets - Produit

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Résidus

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

# Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE,

MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de

tels résidus; déchet dangereux

# L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1170

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage:
Étiquettes:

3



Code de classement: F1
Dispositions spéciales: 144 601
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
Catégorie de transport: 2
N° danger: 33
Code de restriction concernant les D/E

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1170

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:



Code de classement:



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Ethanol, rein 99,9% (entwässert)

Date de révision: 31.05.2023 Code du produit: Page 13 de 15

Dispositions spéciales: 144 601
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1170

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

**14.4. Groupe d'emballage:** Il Étiquettes: 3



Marine pollutant:

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ):

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1170

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ETHYL ALCOHOL

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3 A58 A180

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
Passenger LQ: Y341
Quantité exceptée: E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir la section 6 - 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ethanol, rein 99,9% (entwässert)

Date de révision: 31.05.2023 Code du produit: Page 14 de 15

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII): Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 100% (calculé) 2004/42/CE (COV): 790 g/l (calculé)

Indications relatives à la directive

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

#### Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3, 40

#### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

alcool éthylique, éthanol butanon; éthylméthylcétone

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Modifications

09.10.2012 Rev.1,0, Neuerstellung

13.02.2015 Rev. 1,1, Änderungen in Kapitel: 2, 3, 4, 6, 8 - 16

06.03.2020 Rev. 2,0, Änderungen in Kapitel: 1 - 16.

31.05.2023 Rev. 3,0; Les changements au chapitre: 1 - 16.

#### Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures

**DNEL: Derived No Effect Level** 

d: day(s)

EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances

ELINCS: European LIst of Notified Chemical Substances

ECHA: European Chemicals Agency EWC: European Waste Catalogue

IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

h: hour

LOAEL: Lowest observed adverse effect level

LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

NOAEL: No observed adverse effect level

NOAEC: No observed adverse effect concentration





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Ethanol, rein 99,9% (entwässert)

Date de révision: 31.05.2023 Code du produit: Page 15 de 15

NLP: No-Longer Polymers N/A: not applicable

OECD/OCDE: Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de

développement économiques

PNEC: predicted no effect concentration PBT: Persistent bioaccumulative toxic

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de

fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail )

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals

SVHC: substance of very high concern

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

UN/NU: United Nations/Nations Unies VOC: Volatile Organic Compounds

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)